

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19.

Présents : 15 (pour les délibérations n° 1 et 2), 16 (pour les délibérations n° 3 à 6), 14 (pour les compte-rendus de commissions et questions diverses).

Votants : 16 (pour les délibérations n° 1 et 2), 18 pour les délibérations n° 3 à 6).

Date de convocation : 14 décembre 2015.

Présents : Mmes et MM. Gérard LAMBERT, Sophie GUIBOURET, Aline CHARRETON, Jean ROUAT, Georges MEJECASE, Boris WILD, Jacques NOCENTI, Hervé VAUDAINE, Daniel DUPUIS, Peggy ARNOULD, Carole PERNOUX, Delphine THOLANCE, Martine THOMAS, Christine NICOD, Christophe MOREL, Arnaud FERRAND (à partir de la délibération n° 3).

Absents excusés : Noëlle FREZET (pouvoir à Gérard LAMBERT), Christelle KOCALENIOS RAVEL (pouvoir à Georges MEJECASE à partir de la délibération n° 3).

Absents : Christelle KOCALENIOS RAVEL (pour les délibérations n° 1 et 2), Jessica ROSTAING, Arnaud FERRAND (pour les délibérations n° 1 et 2), Sophie GUIBOURET (pour les compte-rendus de commissions et questions diverses), Boris WILD (pour les compte-rendus de commissions et questions diverses).

Secrétaire de séance : Hervé VAUDAINE.

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2015 est approuvé

Monsieur le Maire rend hommage à M. Pierre PELLET, décédé récemment. Il a été premier adjoint de la commune pendant 2 mandats de 1989 à 2001, ancien président de l'ACMD (club de football de l'époque) et a été membre de plusieurs associations (société de musique, ACCA, Roses d'Automne).

Délibération n° 1-12-15 : Renforcement pour alimentation électrique et téléphonique de l'école modulaire provisoire

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés :

Affaire n° 15-726-238

Renforcement pour alimentation école modulaire

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	233 347 €
- Montant total des financements externes :	233 347 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	0 €
- Contribution aux investissements :	0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix), **prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération décrite ci-dessus.

Travaux sur réseau FRANCE TELECOM :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	34 683 €
- Montant total des financements externes :	10 240 €
- Participation aux frais du SEDI :	1 509 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements :	22 934 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix),

Prend acte du projet de travaux et du plan de financement définitif décrit ci-dessus.

Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **22 934 €** pour un paiement en trois versements (1^{er} acomptes de 30 %, 2^{ème} acompte de 50 % puis solde).

Délibération n° 2-12-15 : Eclairage public Route d'Estrablin

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés :

Affaire n° 15-727-238

EP – Route d'Estrablin

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	34 520 €
- Montant total des financements externes :	28 414 €
- Participation aux frais du SEDI :	329 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements :	5 777 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix),

Prend acte du projet de travaux et du plan de financement définitif décrit ci-dessus.

Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **5 777 €** pour un paiement en trois versements (1^{er} acomptes de 30 %, 2^{ème} acompte de 50 % puis solde).

Délibération n° 3-12-15 : Recours à l'emprunt pour le financement des opérations de Réhabilitation-extension du groupe scolaire et pour l'Aménagement du Centre-Village

Afin de pouvoir financer les opérations de Réhabilitation-extension du groupe scolaire et l'Aménagement du Centre-Village, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (dont 1 abstention portant uniquement sur la périodicité des échéances),

Approuve dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Montant HT estimé des opérations :	6 166 875 €
Montant des subventions :	2 391 428 €
Autofinancement disponible :	775 447 €
Besoin de financement :	3 000 000 €

Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES un prêt de 1 500 000 € remboursable en 20 ans au taux fixe de 2,1000 %.

Synthèse :

- Durée : 240 mois
- Taux client : 2,10 % annuel
- Echéances annuelles
- Première échéance du prêt : 1 an après la date de débloqué des fonds
- Frais de dossier : 0,20 % du financement

S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Affirme qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Délibération n° 4-12-15 : Cession foncière avec charges pour l'Aménagement du Centre-Village : indemnisation des candidats opérateurs immobilier

Après avoir identifié les terrains susceptibles d'accueillir le projet de développement urbain de son centre-village, la commune a lancé une consultation d'opérateurs immobiliers en mars 2015. Cette consultation prévoit que la commune cède ces terrains pour qu'y soit réalisé un projet immobilier répondant au programme suivant :

- 3 200 m² de surface plancher de logements, soit environ 45 logements dont 17 en accession sociale,
- 500 m² de surface plancher de locaux commerciaux,
- 150 m² de surface plancher de locaux tertiaires pour un pôle paramédical.

A l'issue d'une première phase de candidature, la Commune a sélectionné trois candidats admis à présenter une offre dans le cadre de cette consultation. Chacun des candidats opérateur immobilier devait concourir avec un architecte pour la remise de prestations architecturales avec leur offre.

Les offres finales ont été remises le 4 décembre 2015. Le comité de pilotage adhoc sera amené prochainement à analyser et à classer les offres en vue d'une décision en Conseil municipal en janvier 2016. Le règlement de la consultation prévoit le versement par la Commune à chaque opérateur immobilier d'une indemnité de 6 000 € HT pour les prestations architecturales établies dans le cadre de la présente consultation (charge à chaque opérateur de reverser cette indemnité à leur partenaire architecte).

Par conséquent, la Commune de Moidieu est redevable de cette indemnité de 6 000 € HT aux opérateurs suivants : ONYX, AST, SEMCODA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix),

Décide de verser une indemnité de 6 000 € HT aux opérateurs suivants : ONYX, AST, SEMCODA.

Délibération n° 5-12-15 : Restes à Réaliser à reporter au budget 2016

La date butoir pour effectuer les opérations en section d'investissement sur l'exercice 2015 était fixée au 18 décembre 2015. Après cette date, aucun mandat d'investissement ne peut être effectué avant le vote du prochain budget primitif. Afin de pouvoir mandater les factures d'investissements engagées sur 2015 mais non encore réglées, il convient de reporter les crédits non consommés en 2015 au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 voix),

Décide de reporter les crédits de la section d'investissement comme présenté dans le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant à reporter	Article	Montant à reporter
202 Frais études et élabor. De doc.d'urba.	53 500,00	1321 Subv. Etat (DETR)	43 000,00
2031 Frais d'études	50 000,00	1323 Subv. Département	3 100,00
2033 Frais d'insertion	1 000,00		
Sous-Total chapitre 20	104 500,00	Sous-total chapitre 13	46 100,00
2112 Terrains nus	15 000,00		
21318 Autres bâtiments publics	10 000,00		
21533 Réseaux câblés	100 200,00		
21578 Autre matériel et outillage	5 700,00		
2161 Œuvres et objets d'art	10 860,00		
Sous-Total chapitre 21	141 760,00		
2313 Immo en cours - Constructions	46 500,00		
2315 Immo en cours - Installations techn.	62 900,00		
Sous-Total chapitre 23	109 400,00		
TOTAL	355 660,00	TOTAL	46 100,00

Délibération n° 6-12-15 : Agenda d'Accessibilité Programmée des établissements recevant du public

La Commission « Bâtiments communaux » a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui prévoit une mise aux normes des établissements recevant du public sur 3 ans.

Ainsi, est prévue une mise en accessibilité des bâtiments suivants :

- Salle polyvalente : de février 2016 à décembre 2016,
- Mairie : de septembre 2016 à décembre 2018,
- Vestiaires : de janvier 2018 à décembre 2018.

L'estimation financière est la suivante :

- Année 2016 : 90 000 €
 - Année 2017 : 100 000 €
 - Année 2018 : 110 000 €
- TOTAL : 300 000 €**

A noter que les autres établissements recevant du public sont soit prévus d'être restructurés dans le cadre de l'aménagement du Centre-Village (école primaire, école maternelle, restaurant scolaire), soit prévus d'être désaffectés (Mille-Club, Agence Postale, local commercial de La Source). Seule une dérogation est demandée pour l'église.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 voix),

Adopte le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que proposé.

Autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'Ad'AP ainsi que toute autre pièce administrative ou comptable relative à ce dossier et plus généralement à faire le nécessaire.

Délibération n° 7-12-15 : Décision modificative n° 2 au budget communal

Afin de pouvoir s'acquitter de dépenses à caractère générale plus importantes que prévues, il est nécessaire de modifier le budget 2015 comme suit :

Article	Augmentation de recettes	Augmentation de dépenses
FONCTIONNEMENT :		
Art. 7381 (chap. 73) : Taxe additionnelle sur droits de mutation	+ 15 500,00	
Art. 60612 (chap. 011) : Energie-électricité		+ 8 200,00
Art. 6064 (chap. 011) : Fournitures administratives		+ 3 000,00
Art. 6156 (chap 011) : Maintenance		+ 4 300,00
TOTAL	+ 15 500,00 €	+ 15 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget 2015 comme indiqué ci-dessus.

Compte-rendu des commissions

1. Scolaire / jeunesse :

- Pour les fêtes de fin d'année, la commission a décidé de donner des livres à toutes les classes.
- Repas de fin d'année à la cantine le jeudi 17 décembre avec 172 inscrits.
- Les inscriptions pour la prochaine période de TAP sont déjà complètes.
- Instauration d'un système de permis à points à la cantine.

2. Voirie / réseaux :

- Le budget voirie global de ViennAgglo se monte à 4,9 M €. Pour notre commune sont prévus l'aménagement de la route des Granges et de la route d'Estrablin.
- Le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) prévoit des travaux sur le réseau d'électricité pour 24 929 € (entièrement financés par le SEDI).
- Travaux d'assainissement : les travaux sont presque terminés sur le secteur du Julien (reste à réaliser les branchements). Les travaux sur le secteur du Piémont vont débuter le 04/01/2016.
- Aménagement de La Détourbe : pose des nouveaux mâts d'éclairage public.
- Affaissement de la RD 38 (route de Septème) : les travaux sont en cours.

3. Urbanisme / technique / bâtiments communaux / environnement :

- Réaménagement et mise aux normes de la Mairie : une proposition d'honoraire de 960 € HT est acceptée pour la réalisation d'une étude de faisabilité.
- Contrôles de légionnelles : ce contrôle est obligatoire pour les réseaux d'eau chaude des établissements recevant du public (ERP). ViennAgglo prévoit de lancer un marché en groupement de commandes avec les communes qui le souhaitent. Notre commune va intégrer va donc intégrer ce groupement de commandes.
- Salle polyvalente : les ferme-portes ont été changés.
- Service technique : le Comité Médical a prononcé l'inaptitude totale et définitive de l'agent technique qui était en disponibilité d'office depuis 2014. Il est prévu d'embaucher d'un nouvel agent en CDD dans un premier temps. Une publicité est prévue.

4. Vie associative / communication

- Projet de restructuration du Complexe Sportif de l'Amballon : à ce jour, accord des communes de Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Eyzin-Pinet et Septème pour une participation financière de leur part au stade de football synthétique . La carte des aléas n'est pas encore terminée mais prévoirait un élargissement de la zone inondable dans ce secteur.
- La réception des vœux au personnel communal se déroulera le vendredi 8 janvier 2016 à 18 heures.
- Les vœux à la population auront lieu le samedi 9 janvier 2016 à 11 heures à la salle des fêtes.

5. Commission Equipements sportifs de Viennagglo :

- La réalisation d'un nouveau stade synthétique sur l'agglomération a été évoquée mais rien n'est prévu pour l'instant.
- Etat d'urgence : Mise en place obligatoire d'un contrôle visuel à l'entrée de chaque manifestation sportive ou culturelle.
- Aménagement en cours de circuits VTT reliant toutes les communes de ViennAgglo.

Questions diverses :

- Signature pour la vente définitive d'un lot de la parcelle du CCAS.
- Un courrier de la Préfecture confirme le passage du Tour de France sur la commune le 16 juillet 2016. La caravane est prévue à 13h30 et le passage des coureurs est prévu entre 15h10 et 15h30. Certains élus proposent de réfléchir à une animation pouvant être programmée à l'occasion de ce passage du Tour qui sera retransmis à la télévision.
- Urbanisme : le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) a réalisé un premier bilan depuis 2012. 25 PLU ont été révisés impliquant 870 hectares de terrains devenus inconstructibles. Parallèlement il est constaté une augmentation de 200 hectares de zone économique (dont la majeure partie sur le port industriel de Salaise-Sablons).
- Le nouveau contrat de rivière des Quatre Vallées a été signé en présence notamment du Sous-Préfet de Vienne, du Directeur de l'Agence de l'Eau et des élus locaux. Ce contrat prévoit pour 27 M€ de travaux financés à hauteur de 11 M€ par l'Agence de l'Eau sur 7 ans.
- Festival d'humour : sur notre secteur, la soirée aura lieu à Septème le 29 mars 2016 avec Albert MESLAY.
- L'estimation effectuée par l'INSEE dénombre 1 859 habitants au 01/01/2016 (contre 1 855 au 01/01/2015).

Signatures :